

### **§ 1 Domaine d'application**

1. Ces conditions régissent les contrats pour l'utilisation locative de chambres et de suites de l'hôtel pour l'hébergement, ainsi que pour tous les autres services connexes fournis par l'hôtel. Elles peuvent être remplacées partiellement au cas par cas par écrit par des conditions négociées.
2. Les termes et conditions du client s'appliquent uniquement si cela a été préalablement expressément convenu par écrit.

### **§ 2 Contrat de réservation, conclusion et contenu du contrat, parties**

1. Le contrat de réservation est conclu dès que la chambre a été réservée et confirmée oralement ou par écrit. Pour les nuitées, le contrat d'hébergement (contrat d'hôtes) est considéré comme valable même si la chambre a été mise à disposition sans autorisation préalable.
2. La conclusion du contrat d'hébergement oblige les parties du contrat à l'exécution du contrat, quelle que soit la durée pour laquelle le contrat est conclu. Le contrat ne peut être résilié unilatéralement.
3. Si l'hôtel ne met pas la chambre à disposition, il est tenu de verser au client des dommages et intérêts (ou de désigner un hébergement similaire).
4. Si le client ne respecte pas ses obligations contractuelles, il est tenu de payer le prix convenu ou ordinaire, déduction faite des dépenses épargnées du propriétaire qui s'élèvent à 10% du prix de la nuitée.
5. La sous-location ou la location à des tiers des chambres d'hôtel et des suites, ainsi que leur utilisation pour d'autres fins que celles de l'hébergement ne sont pas autorisées et nécessitent le consentement préalable écrit de l'hôtel, auquel cas le § 540 al. 1 phrase 2 BGB (Code civil allemand) est exclu, dans la mesure où le client n'est pas un consommateur.
6. Les parties contractantes sont l'hôtel et le client. Si un tiers a réservé pour l'hôte, il est responsable envers l'hôtel solidairement avec le client de toutes les obligations découlant du contrat d'enregistrement à l'hôtel, si l'hôtel dispose d'une déclaration du tiers correspondante.

### **§ 3 Heures d'arrivée et de départ, arrivée tardive**

Les chambres réservées sont à la disposition de l'hôte à partir de 14h00 (jour de l'arrivée heure de check-in) et jusqu'à 12h00 (jour du départ heure de check-out). Les changements de l'heure d'arrivée ou de départ nécessitent un accord préalable. Cependant, l'hôte n'a aucun droit contractuel à la mise à disposition de la chambre d'hôtel plus tôt ou plus longue. Après 13h00, l'hôtel a le droit de facturer le prix de la chambre pour une autre nuit. Une chambre de jour est calculée à partir du prix spécifié de la chambre, déduction faite du prix du petit déjeuner.

### **§ 4 Services**

1. Les deux parties s'engagent à fournir les contenus convenus. Les modifications doivent être faites par écrit et nécessitent la confirmation de l'hôtel.
2. Le client n'acquière aucun droit de mise à disposition de chambres d'hôtel spécifiques au sein d'une catégorie.
3. La location de suites avec une cuisine s'effectue fondamentalement sans lavage de vaisselle et nettoyage de la cuisine. Pour le nettoyage final de la cuisine, un prix forfaitaire de 120,00 €, sera facturé, payable à l'avance à l'arrivée.

### **§ 5 Prix**

1. Le client est tenu de payer le prix de l'hôtel pour l'hébergement ainsi que les autres services utilisés, au prix convenu. Ceci s'applique également aux autres services demandés et aux paiements de l'hôtel à des tiers. Les prix de la prestation de services découlent du contrat respectif. Dans la mesure où aucun prix n'a été convenu, les prix officiels de l'hôtel s'appliquent.
2. Les prix convenus à la date du contrat incluent la taxe sur la valeur ajoutée au taux légal applicable, actuellement 7% sur les nuitées et 19% sur les services de petit-déjeuner, sauf accord contraire. Si le taux légal de la taxe sur la valeur ajoutée augmente pendant la période comprise entre la conclusion du contrat et la prestation de service, l'hôtel la répercute au client.
3. En outre, les prix peuvent également être modifiés par l'hôtel à un niveau raisonnable, si le client demande des modifications ultérieures des services réservés (nombre de chambre, durée du séjour, etc.) et si l'hôtel consent à la modification du contrat.
4. La facturation est en euros, tous les prix sont en euros. Les devises étrangères ne sont pas acceptées. Les frais bancaires sont à la charge du débiteur. Celui-ci doit veiller à un virement bancaire sans frais.

### **§ 6 Paiement, obligation de paiement**

1. Les factures d'hôtel sont payables sur place, au plus tard lors du départ, sans déduction.
2. Après accord écrit, le paiement de la facture sans déduction dans les 8 jours après l'établissement de la facture est possible. En cas de retard de paiement, l'hôtel est en droit de facturer des intérêts au taux de 10% au-dessus du taux de base en vigueur conformément au § 247 BGB. Pour chaque rappel, une taxe de rappel de € 10,00 est due.
3. Le retard de paiement d'une seule facture autorise l'hôtel à cesser toutes les autres prestations actuelles et futures pour le client. L'hôtel en décide sans préavis.
4. L'hôtel se réserve le droit d'exiger à tout moment le paiement à l'avance ou le paiement d'une facture intermédiaire d'un montant déterminé par l'hôtel, surtout si le séjour s'étend sur 5 jours et plus et si un nombre de chambres supérieur (à partir de 5 chambres et plus) a été réservé.
5. S'il n'est pas procédé à temps au paiement anticipé et s'il n'est pas effectué dans le délai supplémentaire convenable accordé par l'hôtel, l'hôtel est en droit de résilier le contrat et de réclamer des dommages et

intérêts pour non-exécution. Pour l'évaluation du dommage, le § 8 al. 4 s'applique.

6. Les plaintes relatives à la facturation doivent être notifiées à l'hôtel immédiatement après constatation.

7. La forme respective de la facturation (destinataire) doit être communiquée lors de la passation de l'ordre ou au plus tard à la fin des prestations de l'hôtel.

8. Les chambres et les appartements loués de manière hebdomadaire ou mensuelle doivent être réglés régulièrement à l'avance, à la semaine ou au mois.

9. Le client ne peut compenser les revendications de l'hôtel que par des créances constatées avec force de chose jugée ou pour autant exercer un droit de rétention.

10. En tout cas, l'hôtel est exempté de l'acceptation des cartes de crédit, indépendamment des références d'acceptation générales affichées. Les cartes de crédit et autres moyens de paiement ne sont acceptés qu'à titre d'exécution. L'échéance du paiement en numéraire n'est pas affectée par l'acceptation de ces moyens de paiement.

11. L'hôtel n'accepte ni les chèques et ni les chèques de voyage (Traveller Cheques).

12. Un remboursement des services payés mais non utilisés ou de services partiels est impossible.

13. Pour la non-utilisation du petit déjeuner, aucune baisse de prix ne sera faite.

#### **§ 7 Annulation par l'hôtel**

1. Si le client bénéficie d'un droit d'annulation totale ou d'un droit d'annulation partielle sans frais, cela s'applique également pour l'hôtel.

2. Si un acompte convenu n'est pas effectué, même après un délai supplémentaire convenable accordé par l'hôtel, l'hôtel est en droit de résilier le contrat. Toutefois cela ne dispense pas le contractant de l'obligation éventuelle de payer des frais d'annulation en cas de non-location des chambres réservées.

3. En outre, l'hôtel est en droit de résilier le contrat pour motif légitime fondé, par exemple, si

- un cas de force majeure ou d'autres circonstances non imputables à l'hôtel rend l'exécution du contrat impossible,

- les hébergements ou les événements sont réservés sur la base d'informations erronées ou trompeuses d'éléments essentiels,

- si l'hôtel a de sérieuses raisons de penser que l'hébergement et / ou l'événement risquent de compromettre le bon fonctionnement, la sécurité ou la réputation publique de l'hôtel,

sans que ce soit attribuable à la gestion ou à l'organisation de l'hôtel.

4. L'hôtel doit aviser le client de son droit de résiliation sans délai.

#### **§ 8 Résiliation / Annulation par le client**

1. Les annulations doivent être faites par écrit.

2. Le client a seulement un droit de rétractation sans frais, si cela a été convenu dans le contrat respectif.

Si la confirmation de réservation contient une date limite d'annulation sans frais, une annulation écrite reçue pendant la période d'annulation, est sans frais. Par la suite, les frais d'annulation en déduction des dépenses épargnées, qui s'élèvent à 20% du prix de la chambre, sont considérés comme convenus. Le client doit lui-même veiller à ce que l'hôtel reçoive son annulation en temps opportun, la charge de la preuve de l'annulation dans les délais incombe au client.

3. La période de réservation ne doit pas être modifiée, les annulations partielles des jours de base ne sont pas autorisées.

4. Les chambres qui ne sont ni annulées, ni utilisées (no show) seront facturées avec déduction de 10% du prix de la chambre.

5. Les dispositions contraires nécessitent une confirmation écrite de l'hôtel.

#### **§ 9 Force Majeure**

En cas de force majeure ou d'autres circonstances non imputables à l'hôtel, l'hôtel est en droit d'annuler l'exécution du contrat, sans que le client puisse se prévaloir de dommages et intérêts.

#### **§ 10 Nous essayons de réaliser vos souhaits / appels de réveil**

1. En particulier pour les chambres réservées en ligne et à court terme, il est possible que tous les souhaits ne puissent être réalisés. Pour l'accomplissement sûr de souhaits, réservez-les à temps directement par téléphone au 089/608170.

2. Votre demande de réveil est exécutée avec le plus grand soin. Les dommages et intérêts pour une omission éventuelle sont cependant exclus.

#### **§ 11 Chambres non-fumeurs**

Dans le cas d'hébergement dans des chambres non-fumeurs (95% de nos chambres et toutes les suites sont des chambres non-fumeurs

et caractérisées comme telle), fumer dans la chambre ou la suite constitue une utilisation non-conforme qui sera punie d'une indemnité forfaitaire de **€ 150,00**. Avec cette émolument, nous faisons participer l'hôte aux frais de nettoyage (rideaux, mobilier, etc.). Si la chambre ne peut pas être louée le même jour en raison de la forte odeur de fumée, **une nuit supplémentaire sera facturée selon le tarif de l'hôtel**.

#### **§ 12 Animaux**

1. Les animaux de compagnie sont acceptés dans certaines chambres sur demande, moyennant un supplément pour le nettoyage de € 8,00 par animal / jour.

Nous prions l'hôte de faire une demande préalable écrite concernant l'hébergement de l'animal l'accompagnant et de se procurer une confirmation écrite, ainsi que d'apporter la (les) couverture (s) ou le panier pour son animal / ses animaux.

2. Du fait que nous disposons de chambres d'hôtel pour les personnes souffrant d'allergies, les animaux ne peuvent pas être hébergés dans ces chambres. En cas de non-respect, par ex. hébergement d'un animal domestique sans préavis, des frais de nettoyage supplémentaires de

€ 150,00 seront facturés.

3. Pour les animaux grands ou à poil long / chiens, l'hôtel se réserve également le droit de facturer des frais de nettoyage séparés, en particulier si le propriétaire de l'animal laisse son animal monter sur le lit d'hôtel ou les fauteuils et canapés, s'il lave son animal dans la douche ou dans la salle de bain ou similaire.

4. Tous les dommages causés par l'animal sont supportés par son propriétaire ou le client de l'hôtel, dans la chambre duquel l'animal a séjourné.

5. Si la chambre ou la suite de l'hôte ne peut pas être nettoyée pendant les horaires de nettoyage habituels 8h00 - 14h00 en semaine et 9h00 - 11h00 samedi, dimanche et

jours fériés en raison de la présence de son animal de compagnie, le client n'a pas droit à un nettoyage de la chambre et à aucun rabais en raison de l'impossibilité de nettoyer la chambre.

6. L'hôtel refuse de faire nettoyer la chambre ou la suite en présence de l'animal, aussi longtemps que le propriétaire ou le client est absent. Ici aussi, il n'y a aucun droit à une réduction de prix en raison du nettoyage non-exécuté.

7. Si, sur la base du § 12 par. 6 et 7, le nettoyage est impossible pendant plusieurs jours pour les raisons susmentionnées et qu'un nettoyage final est nécessaire, l'hôte ou le propriétaire de l'animal est tenu de payer € 120,00 pour le nettoyage final.

8. Le séjour des animaux dans la salle du petit déjeuner n'est pas autorisé.

### **§ 13 Objets trouvés, envois ultérieurs, messages, envois de lettre et de colis, élimination des déchets, lavage du linge**

1. Les objets oubliés par le client ne seront envoyés que sur demande, aux frais et aux risques du client.

L'hôtel conservera ces objets trouvés pendant six mois.

2. Les messages, lettres et colis ou autres adressés au clients seront réceptionnés avec le plus grand soin et conservés ou remis ou sur demande - contre paiement - retransmis. Une responsabilité pour perte, retard ou dommage est exclue.

3. Si l'hôte apporte à l'arrivée ou laisse une quantité de déchets à éliminer inhabituelle pour un ménage pendant le séjour ou laisse des cartons, des ordures, des déchets ou similaires dans sa chambre ou dans sa suite, ou les dépose dans ou à l'hôtel, les coûts forfaitaires de l'élimination de € 150,00 seront facturés séparément.

4. Le lavage de linge n'est pas autorisé dans les chambres ou dans les suites. Pour cela, des machines à laver et des sèche-linge payants sont à la disposition de nos hôtes durant les heures d'exploitation usuelles.

5. Les bouilloires dans les chambres sont exclusivement appropriées à la préparation de thé et de café et en aucun cas à la préparation ou au réchauffement de soupes ou de plats. En cas d'utilisation non conforme, nous facturerons 150,00 € par bouilloire / incident.

6. La cuisson et la préparation de plats de toute sorte est interdite dans les chambres et dans les couloirs.

### **§ 14 Responsabilité du Client**

Le client est responsable de tous les dommages au bâtiment de l'hôtel et de ses installations causés par lui-même, les membres de sa famille, ses visiteurs, les participants ou visiteurs d'événements, ses employés ou autres tiers de son entourage, en vertu des dispositions statutaires. Il est du ressort du client de s'assurer suffisamment contre ces cas de responsabilité civile. L'hôtel est en droit d'exiger une preuve d'assurance correspondante. Il est du ressort du client d'apporter la preuve qu'il n'a pas commis de faute.

### **§ 15 Responsabilité de l'hôtel**

1. L'hôtel est responsable, avec tout le soin que l'on est en droit d'attendre d'un commerçant, de ses obligations en vertu du contrat.

2. Si des défauts devaient être constatés dans les livraisons et les prestations de l'hôtel ou si la prestation devait être perturbée, le client doit le réclamer immédiatement après constatation - en tous les cas avant son départ - afin que l'hôtel ait la possibilité, dans un délai raisonnable, d'y remédier ou que la conformité au contrat des livraisons et prestations puisse être établie. Le client est tenu d'y contribuer de manière raisonnable et pour cela aussi de limiter le dommage éventuel autant que possible.

3. Les réclamations pour dommages et intérêts, quelle qu'en soit la raison juridique, sont exclues, sauf si l'on reproche à l'hôtel une faute intentionnelle ou s'il est responsable de sa propre négligence grave ou de la négligence grave de ses représentants légaux ou de ses cadres supérieurs, ainsi que d'autres agents d'exécution, ou si le droit à une indemnisation résulte du viol des obligations contractuelles. Dans tous les cas de négligence simple, la responsabilité existante est limitée aux dommages prévisibles et typiques de ce type de contrat. La responsabilité pour les dommages résultant d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé s'applique.

4. Dans la mesure où un espace de stationnement dans le parking de l'hôtel ou dans le garage de l'hôtel - même contre rémunération - est mis à la disposition du client, cela ne constitue pas explicitement un ordre de garde. En cas de vol ou d'endommagement des véhicules et de leur contenu respectif stationnés sur le terrain de l'hôtel ou dans le garage de l'hôtel, l'hôtel n'est pas responsable, sauf en cas de faute intentionnelle et de négligence grave. Il n'y a aucun devoir de surveillance de la part de l'hôtel.

5. Si le client est un hôte, l'hôtel est responsable des objets apportés en vertu du § 701 ff. BGB.

En conséquence, la responsabilité est limitée au centuple du prix de la chambre, sans pouvoir excéder toutefois 3,500.00 € ou pour les espèces et les objets de valeur à € 800,00. Dans la chambre, la responsabilité est uniquement engagée s'il s'agit d'effets personnels du client, dont il a besoin au moment de l'utilisation de la chambre. La responsabilité doit être limitée au strict minimum admis par la loi. Les objets de valeur tels que les bijoux, les espèces, les manteaux ou similaires doivent être déposés auprès de la réception de l'hôtel, pendant un contrat de surveillance séparé doit être conclu avec une personne autorisée. La

responsabilité de l'hôtel est exclue pour les objets de valeur qui n'ont pas été déposés. L'hôtel est en droit de refuser la garde d'objets de valeur ou d'espèces.

6. Le client ou l'hôte assume l'entière responsabilité pour les objets ou les matériels qu'il a laissés dans les pièces communes, dans les installations techniques ou dans les espaces événementiels.

7. En outre, la responsabilité de l'hôtel dans le domaine non imputable aux prestations est limitée aux défauts de performance, résultant d'une intention délibérée ou d'une négligence grave de l'hôtel.

## **§ 16 Contrat d'utilisation de l'accès internet via Wi-Fi**

### **1. Autorisation de l'utilisation partagée du réseau Wi-Fi**

L'hôtel exploite un réseau Wi-Fi. Au cas où l'hôtel autorise au client par complaisance l'utilisation partagée de l'accès Wi-Fi pour la durée de son séjour dans l'hôtel, il s'agit d'une prestation fournie par l'hôtel et révoquée à tout moment. En se connectant à notre système, l'hôte accepte les conditions d'utilisation du §16.

L'invité n'a pas le droit d'autoriser des tiers à utiliser le réseau Wi-Fi. La responsabilité de la transmission des données incombe au destinataire du mot de passe.

Le propriétaire décline toute responsabilité pour la disponibilité réelle, la pertinence ou la fiabilité de l'accès Internet dans quel but que ce soit. À tout moment, il peut cesser l'exploitation du réseau Wi-Fi partiellement ou temporairement, autoriser d'autres utilisateurs et limiter ou exclure l'accès de l'hôte totalement, partiellement ou temporairement. En particulier, le propriétaire se réserve le droit, à sa seule discrétion et à tout moment, de bloquer l'accès à certains sites ou services via Wi-Fi (par exemple à des sites violents, pornographiques ou payants).

L'invité est seul responsable de la fourniture de toutes les conditions techniques et organisationnelles pour l'utilisation du réseau Wi-Fi.

### **2. Données d'accès**

L'utilisation se fait en entrant le nom d'utilisateur et le mot de passe. Les données d'accès (nom d'utilisateur et mot de passe) sont destinés uniquement à un usage personnel de l'hôte et ne peuvent être divulgués à des tiers en aucun cas. L'hôte est tenu de préserver la confidentialité de ses données d'accès. Le propriétaire a le droit de modifier les codes d'accès à tout moment.

### **3. Dangers de l'utilisation de Wi-Fi, limitation de responsabilité**

L'hôte doit être informé que Wi-Fi ne permet que l'accès à Internet, une protection antivirus et un pare-feu ne sont pas mis à disposition. Le trafic de données produit en utilisant le réseau Wi-Fi n'est pas crypté. Il est donc possible que les données puissent être visualisées par des tiers. Le propriétaire signale expressément qu'il existe un risque que le malware (virus, chevaux de Troie, vers, etc.) puisse accéder à son terminal lors de l'utilisation du réseau Wi-Fi.

L'utilisation du réseau Wi-Fi s'effectue aux propres risques et périls de l'hôte. Le propriétaire décline toute responsabilité pour les dommages de l'ordinateur de l'hôte, résultant de l'utilisation de l'accès Internet, à moins que le dommage ait été causé par lui intentionnellement ou par négligence grave.

### **4. Enregistrement**

En raison de la nouvelle jurisprudence encore contradictoire, nous devons avoir la capacité technique de fournir des informations dans le cas des cas.

Par conséquent nous vous prions de faire preuve de compréhension que votre navigation sera enregistrée.

### **5. Sécurité**

La transmission de données est gratuite, mais pas cryptée.

Il est donc possible que les données puissent être visualisées par des tiers.

Veillez y veiller en particulier lors de la transmission de données secrètes ou opérationnelles.

Wi-Fi permet uniquement l'accès à Internet. Les contenus obtenus ne sont pas vérifiés par le propriétaire, en particulier afin de savoir s'ils contiennent des logiciels malveillants. L'utilisation du réseau Wi-Fi s'effectue aux propres risques et périls de l'utilisateur. Le propriétaire signale expressément qu'il existe un risque que le malware (virus, chevaux de Troie, vers, etc.) puisse accéder à son terminal lors de l'utilisation du réseau Wi-Fi.

### **6. Responsabilité et libération d'obligations**

Le client est seul responsable des données transmises des services utilisés et des transactions effectuées par Wi-Fi. Si l'hôte visite des sites Web payants ou s'il prend des engagements, les coûts qui en résultent sont à sa charge. Il est tenu de se conformer à la loi en vigueur lors de l'utilisation de Wi-Fi.

Il devra en particulier :

- ne pas utiliser Wi-Fi pour la récupération ou la diffusion de contenus immoraux ou illégaux ;
- ne pas reproduire illégalement, diffuser ou rendre accessible des bien protégés ;
- se conformer aux règlements de protection de la jeunesse applicables ;
- ne pas envoyer ou diffuser des contenus importuns, diffamatoires ou menaçants ;
- de ne pas utiliser Wi-Fi pour l'envoi de messages en masse (spam) et / ou d'autres formes d'utilisation de la publicité illégale.

L'utilisateur dégage l'hôtelier de tous les dommages et des prétentions de tiers basés sur une utilisation illégale du réseau Wi-Fi par l'utilisateur et / ou sur la violation du présent accord, cela s'étend également aux coûts et frais liés à son utilisation ou à sa protection.

Si l'hôte détecte ou s'il doit détecter une telle violation de la loi et / ou qu'une telle infraction existe ou est susceptible de se produire, il doit attirer l'attention de l'hôtelier sur ce fait.

## **§ 17 Prescription**

Les dommages et intérêts pour non exécution ou mauvaise exécution ou pour d'autres raisons de la responsabilité de l'hôtel sont prescrits - au plus tard après six mois - sous réserve d'un délai légal de prescription éventuel plus court , à compter du dernier jour de la fourniture de la prestation.

**§ 18 Dispositions finales**

1. Les modifications ou les amendements au contrat, y compris la présente clause, doivent être faits par écrit.
2. Le lieu d'exécution et de paiement est le siège de l'hôtel.
3. Le seul tribunal compétent - également pour les différends concernant les chèques et le change - est le siège de l'hôtel pour les transactions commerciales. Si le client n'a pas de tribunal compétent en Allemagne, le tribunal compétent est également le siège de l'hôtel.
4. Le droit allemand s'applique.
5. Si certaines dispositions de ces Conditions générales devaient être invalides ou nulles, la validité des dispositions restantes ne sera pas affectée. La même chose s'applique aux lacunes contractuelles. En outre, les prescriptions légales s'appliquent.